

Séance du 12 décembre 2019

## **DELIBERATIONS DU** **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Dix-Neuf, le douze décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le douze décembre deux mille dix-neuf par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

**Etaient présents :** MM. **Olivier DAMEZ**, **Stéphan CAMOLESE**, **Christophe JUAN**, **René LAGANTHE**, **Gisèle PAGES**, **Claudine ROLIN**, **Dominique BASSEZ**, **Anne COUFFIGNAL**, **Christelle GENEVE**, **Ananda JOLY**, **Sylvanie LAURENT-COUTENS**, **Denis TENEGAL**, **Cécile ALIBERT-BARRET**, **Georges BERNIAC**

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** **Anthony LLEWELLYN** par **Olivier DAMEZ**, **Valérie VERGNES** par **Anne COUFFIGNAL**

**Absent(es) :** **Philippe DAURES**, **Garance MORGAIN**

La séance est ouverte ce jeudi 12 décembre 2019 à vingt heures trente minutes, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Désignation du secrétaire de séance : Madame **PAGES Gisèle**

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter six délibérations à l'ordre du jour. Il s'agit de trois délibérations relatives à l'assainissement, une en lien avec la mise en place de panneaux photovoltaïques, une relative à la signature d'une convention avec le Société Protectrice des Animaux et la dernière fait état d'un don au profit de la commune.

Accord à l'unanimité.

### **Délibérations n° 2019/83 : Validation de la zone tampon autour de l'église Notre Dame du Bourg**

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion de la commission locale du bien « chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » il est nécessaire de valider la zone tampon du bien inscrit.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une aire de sensibilisation pour assurer la protection du bien en incluant son environnement immédiat. Celle-ci ne rajoute pas de servitude supplémentaire d'urbanisme.

Accord à l'unanimité.

### **Délibérations n° 2019/84 : Vente d'un terrain dans la zone du Pendut**

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement de la zone du Pendut a été lancé. Une station essence devrait être implantée dans cette zone au 1<sup>er</sup> semestre 2020. En outre, l'entreprise GEDIMAT souhaiterait s'y installer. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de vendre un terrain de 8 801 m<sup>2</sup> au prix de 20 € par m<sup>2</sup> soit 176 020 €.

Accord à l'unanimité.

Séance du 12 décembre 2019

**Délibérations n° 2019/85 : Reversement par les Communes à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet de la part communale de la Taxe d'Aménagement perçue sur le périmètre des zones d'activités communautaires. Convention de versement**

L'Adjoint en charge de ce dossier rappelle que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, artisanales relève des compétences obligatoires de la Communauté d'Agglomération. De ce fait, il est proposé un reversement à hauteur de 100 % de la taxe d'aménagement que la commune perçoit sur le périmètre de la zone des Massiès à la Communauté d'Agglomération.

Accord à l'unanimité.

**Délibérations n° 2019/86 : Validation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour l'entretien des zones d'activités économiques La Bouyayo et Les Massiès**

Monsieur le Maire rappelle que même si la Communauté d'Agglomération est en charge de l'entretien et de la gestion des zones d'activités communautaires, celle-ci ne dispose pas d'un service technique susceptible d'en assurer l'entretien. Aussi, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération afin que le service technique de la commune de Couffouleux puisse intervenir si nécessaire selon un taux horaire fixé à 24,05 €.

Accord à l'unanimité.

**Délibérations n° 2019/87 : Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2019**

L'Adjoint en charge des questions financières indique qu'il convient de valider le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 16 septembre 2019, mentionnant un montant global de 7 574 749 € d'attributions de compensations « négatives ».

Pour Couffouleux : Voirie 13 976 €, Scolaire + 5 600 €

Allocation Compensatrice proposée 457 032 €.

Allocation Compensatrice 2019 hors voirie 447 854 €.

Accord à l'unanimité

**Délibérations n° 2019/88 : Création d'emplois et rémunération d'agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle qu'un recensement de la population aura lieu en 2020. Pour cela, il convient de recruter cinq agents à qui il est proposé d'octroyer une indemnité brute de 1 100€ par agent. Devront se rajouter à ce montant, les indemnités de déplacement établies comme suit :

- *District 9 : 110€*
- *District 10 : 130€*
- *District 11 : 30€*
- *District 12 : 70€*
- *District 13 : 160€*

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2019/89 : Recrutement de personnel en Contrat à durée déterminée**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de remplacer un agent en retraite et un agent en longue maladie, il convient de recruter du personnel pour les services techniques. Monsieur le Maire propose d'intégrer un agent en CDD pour 6 mois à temps complet. Celui-ci sera chargé de l'entretien des espaces verts.

Accord à l'unanimité.

Séance du 12 décembre 2019

**Délibérations n° 2019/90 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020, Budget Communal**

L'Adjoint en charge des finances rappelle que comme chaque année, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année en cours. À savoir pour le budget communal 443 600 €.

Accord à l'unanimité.

**Délibérations n° 2019/91 et 92 : Décisions modificatives**

L'Adjoint en charge des gestions financières indique qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et d'approuver les Décisions Modificatives :

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fouritures non stockables (eau, énergie	-10300.00	
621	Personnel extérieur au service	10300.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
238	Avances commandes immo. incorp.	6771.00	
238 - 231	Avances commandes immo. incorp.	56530.29	
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	-6771.00	
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	87500.00	
238 - 231	Avances commandes immo. incorp.		56530.29
131	Subvention d'équipement		87500.00
<b>TOTAL :</b>		<b>144030.29</b>	<b>144030.29</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>144030.29</b>	<b>144030.29</b>

**BUDGET COMMUNAL**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	16932.17	
2313 - 259	Constructions	-53590.00	
2315 - 244	Installat°, matériel et outillage techni	5700.00	
2315 - 248	Installat°, matériel et outillage techni	35000.00	
2158	Autres installat°, matériel et outillage	3490.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	2300.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7100.00	
2313 - 259	Constructions		16932.17
<b>TOTAL :</b>		<b>16932.17</b>	<b>16932.17</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>16932.17</b>	<b>16932.17</b>

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2019/93 : Tarifs Communaux 2020**

Séance du 12 décembre 2019

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs communaux 2020 comme suit :

TARIFS COMMUNAUX (EN EUROS)		TARIFS 2019		TARIFS PROPOSES EN 2020	
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Participation aux frais de branchement P.F.A.C. (ex PRE)	1 083 33 € HT 3 500 €		1 083 33 € HT 3 500 €	
	Redevance Assainissement : Forfait	45,45 € HT		45,45 € HT	
	Redevance Assainissement : Consommations Branchement	1.36 € HT 1 300 € HT		1.36 € HT 1 300 € HT	
<b>CIMETIERE</b>	Concession cimetièrè : m2	50 €		50 €	
	Case colombarium	1 000 €		1 000 €	
<b>FOURRIERE MUNICIPALE</b>	Frais de garde	3 €/jour/chien		3 €/jour/chien	
	Frais de conduite	68.60 €/chien		68.60 €/chien	
	Frais lecture puce	19 €		22 €	
<b>PHOTOCOPIES</b>	Format A4	0.20 €/feuille		0.20 €/feuille	
<b>PRÊT MOBILIER : Tables &amp; chaises</b>	Jusqu'à 30 places	25 €		25 €	
	De 31 à 100 places	50 €		50 €	
	+ de 101 places	70 €		70 €	
<b>DROIT DE PLACE</b>	Cirques et camions de vente de produits de toute nature	40 €/jour		40 €/jour	
	Commerçants, artisans, producteurs * occupation ponctuelle inférieure journée	10 €		10 €	
	Commerçants, artisans, producteurs * occupation ponctuelle inférieure journée - 1 présence par semaine pendant 1 mois - 1 présence par semaine pendant 1 an - 2 présences par semaine pendant 1 an	40 € 200 € 350 €		40 € 200 € 350 €	
	Si engagement sur 1 an gratuité sur période d'essai de 2 mois Réduit à 1 mois si engagement portant sur 2 présences par semaine pendant 1 an				
<b>LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR LES PROFESSIONNELS</b>		Salle Hervé de Guerdavid	Gymnase	Salle des Aînés	Salles : PMR Nelson Mandela
	Week-end	300 €	150 €	80 €	
	Repas + Soirée	200 €	100 €	60 €	
	Réunion : journée ½ journée	50 € 30 €	50 € 30 €	50 € 30 €	50 € 30 €

Accord à l'unanimité.

Séance du 12 décembre 2019

**Délibération n° 2019/94 : Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes. Budget Commune et Budget Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que les services communaux sont amenés à solliciter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière, comptable.

Pour ce faire, il est proposé de lui accorder une indemnité de conseil au taux de 100 %

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2019/95 : Créances irrécouvrables**

Le premier Adjoint expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour le receveur municipal pour procéder au recouvrement de certaines créances sur le budget assainissement. Il est donc proposé d'accepter l'admission en non valeur des créances susvisées pour un montant de 872,78 €.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2019/96 : Emprunt budget assainissement**

Afin de finaliser le paiement de la station d'épuration Rabastens-Couffouleux, Monsieur le Maire propose de contractualiser un dernier prêt avec le Crédit Agricole pour un montant de 420 000 € sur une durée de 25 ans au taux fixe de 1,21 %

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2019/97 : Remboursement des dépenses de Fonctionnement du Service Assainissement au budget de la commune**

L'Adjoint en charge des questions financières indique que dans le cadre de la sincérité des comptes, il convient d'imputer sur le budget assainissement les dépenses payées en cours d'année sur le budget de la commune. De fait, il est nécessaire d'émettre sur le budget communal, un titre de recettes au nom du service assainissement d'un montant de 43.064,93 € HT (frais de personnel+ autres dépenses)

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2019/98 : Dissolution de budget autonome assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence assainissement vers la Communauté d'Agglomération sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020. En conséquence, il est proposé de donner un avis favorable à la dissolution du budget annexe assainissement, d'autoriser la clôture de ce même budget, d'autoriser la reprise de l'actif et du passif et d'intégrer le résultat de clôture 2019 dans le Budget Primitif 2020.

Accord à l'unanimité.

Séance du 12 décembre 2019

**Délibération n° 2019/99 : Vote du budget primitif 2019 – Production Vente Électricité photovoltaïque**

Monsieur le Maire indique que suite à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle Hervé de Guerdavid et de la validation par délibération en date du 26 septembre dernier du budget production vente d'électricité photovoltaïque, il est nécessaire de voter un budget primitif 2019 comme suit :

Section d'exploitation : 0.00 €

Section d'investissement : 100.000 €

Accord à l'unanimité.

**Délibération n°2019/100 : Signature d'une convention avec la Société Protectrice des Animaux**

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années une convention est signée avec la Société Protectrice des Animaux pour la récupération des chiens et des chats errants. Celle-ci est valable 3 ans, le tarif annuel par habitant est fixé à 1,28 € pour l'année 2020, 1,32 € pour l'année 2021 et 1,35 € pour l'année 2022.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2019/101 : Participation de l'association Les Amis de l'église de Saint-Victor à Couffouleux pour l'électrification des cloches**

Monsieur le Maire indique que d'importants travaux de rénovation ont été entrepris à l'église Saint-Victor. En outre, l'association Les Amis de l'église Saint-Victor s'est largement investie en réalisant de petits travaux d'entretien. Ainsi, ladite association a décidé d'octroyer à la commune de Couffouleux une participation de 5 000 € affectés au financement de l'électrification des cloches.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2019/102 : Subvention aux associations**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu plusieurs demandes de subventions depuis la dernière séance. Elles ont été transmises à la commission concernée pour examen.

Son président informe l'assemblée du montant proposé :

APE.....	400 €
Services repas à domicile.....	300 €
Secours Catholique.....	150 €
La Locale.....	1 500 €
Wombéré.....	800 €
Compagnie du Morse.....	2 500 €
Tennis de table.....	180 €
SARC Cyclo.....	180 €
Giroussens en musique.....	250 €
Escrime.....	300 €
Tennis Club.....	370 €
Hand Ball.....	700 €
Rugby.....	1 000 €
Foot.....	1 500 €
Comité des fêtes.....	3 900 € + 800 € (goûter de Noël)
ASA Vignoble Rabastens.....	1 600 €

Accord à l'unanimité.

Séance du 12 décembre 2019

**Point sur le CCASS :**

L'Adjointe référente indique :

- que le PASS écolier a bénéficié à 97 familles soit 124 enfants pour un montant de 9 980 €.
- que le repas des Aînés est prévu pour le 22 février 2020.

Questions diverses :

- ! Le passe-pont a été utilisé par 6 082 passagers en 2019
- ! Les vœux au personnel se dérouleront le 8 janvier à 14h30
- ! Les vœux à la population sont prévus pour le 10 janvier à 19h au Gymnase

La séance est levée à 22 H 40